

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous
RNCP 40480

Le BP JEPS Multi-APST en 3BC (Bloc de Compétences).
>>>> Session du 4 janvier 2027 au 3 décembre 2027 <<<<

Public visé par la formation
Tout public sans niveau minimum requis → 20 places

Objectif de la formation
Intitulé de poste : Éducateur sportif des Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous
Où postuler : Association sportive, Établissement public (mairie, centre de loisirs, école...), établissement privé (omnisport, salle de remise en forme)

1/ Les prérequis d'entrée en formation en 5 étapes

> **Passage de Tests Exigences Préalables (T.E.P)**, tests physiques obligatoires à passer sur un jour, passage avant le 31/12/2026

INSCRIPTIONS :

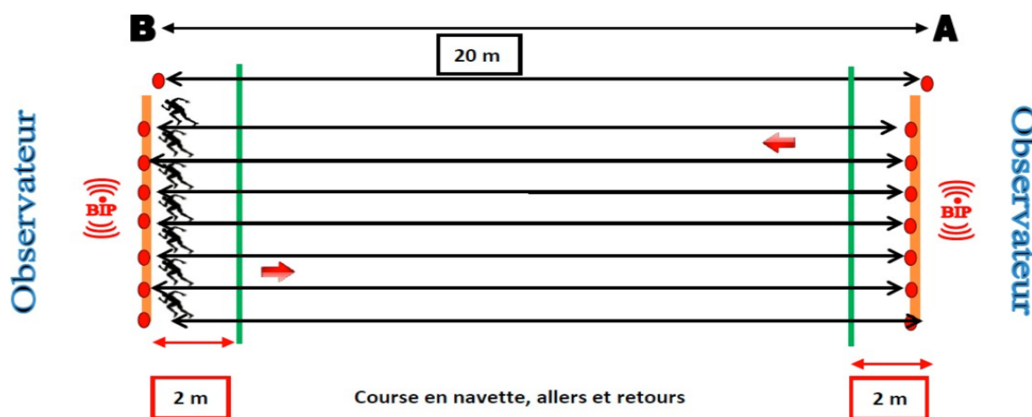
Toutes les dates de TEP en Nouvelle-Aquitaine et lien d'inscription : <https://www.ac-bordeaux.fr/bpjeeps-activites-de-la-forme-124208>

Date de TEP à St Vincent de Tyrosse et Biarritz : <https://www.tep-aquitaine.fr>

Épreuve 1 : LUC LEGER NAVETTE

Homme : Palier 7 réalisé entièrement donc annonce du palier 8

Femme : Palier 5 réalisé entièrement donc annonce du palier 6



À noter : Allègements dès 40 ans

Épreuve 2 : PARCOURS D'HABILITÉ MOTRICE CHRONOMÉTRÉ

22 ateliers consécutifs proposés dans l'ordre chronologique et chronométré :

- 1'46 pour les hommes (pénalités comprises)
 - 2'06 pour les femmes (pénalités comprises)
- Merci de noter qu'il y a des allègements dès 40 ans.

Atelier comprenant :

Plusieurs courses à pied droit et slalom, franchissement de haies, passage de rivière (matérialisé), lancer de balles slalom et dribble (main basket et pied foot, passage équilibre sur poutre basse, roulade avant, lancer de médecine-balls.

PROGRAMME DE FORMATION

BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous
RNCP 40480

>> Être majeur au moment des EPMS et être titulaire d'une **attestation de 1^{er} secours**

Passage sur la côte Landaise à Seignosse (non obligatoire, proposition du centre) **cliquez ICI** : <https://www.sudouestsecourisme.com/calendrier.html>

>>> Fournir le **dossier d'inscription COMPLET** à ProSportConcept avant le 08/12/2025

Téléchargement ICI : <https://www.prosportconcept.fr/index.php/page-d-exemple/>

>>>> Passage de tests de sélection Oral et Écrit

Deux épreuves consécutives permettant la sélection des candidats sur la session de formation prévues le 17 et 18 décembre 2025. Convocation transmise par le centre de formation le 11 décembre 2025

Écrit Coeff 1 : Sujet évalué sur la force de proposition et la capacité rédactionnelle (45')

Oral Coeff 2 : Échange sur le projet professionnel, sur le parcours sportif et professionnel et sur la formation (15')

>>>>> Positionnement

Document officiel permettant la relation des compétences, le savoir-faire, et le savoir-être du candidat en tenant compte d'éventuels allègements ou aménagement de formation.

Le positionnement est établi lorsque le stagiaire à valider les T.E.P et les tests de sélection.

Étape 1 :

⇒ Le candidat remplit un document sur les compétences spécifiques en relation avec le diplôme.

Étape 2 :

⇒ Un entretien de 20 à 30 minutes est réalisé à l'aide d'un document pour établir le parcours individuel de formation. Il permet à un candidat de bénéficier, par décision de l'état en fonction de ses diplômes, de ses études ou de son expérience professionnelle, d'un allongement ou d'une réduction de la durée de sa formation. Il permet de faire le parcours individuel de formation et repérer les points forts ou points faibles de chacun. C'est un temps qui permet de gérer l'administratif et d'expliquer le déroulé de formation (heure de stage...).

Objectif : Le but est de réaliser le parcours individuel de formation.

A l'issue de l'entretien il est déterminé avec le stagiaire ces droits en équivalence, ses possibilités d'aménagements et ses mises en garde sur les difficultés qui pourrait rencontrés en formation. Il est établi également un prévisionnel sur ses heures en structure de stage.

2/ Les Blocs de Compétences

Le champ des activités physiques ou sportives du titulaire du diplôme mentionné à l'article 2 de l'Arrêté du 9 novembre 2024 relève de trois domaines d'activités définis comme suit :

A) Les Activités Physiques d'Entretien Corporel (APEC)

Elles visent le maintien et le développement des capacités physiques grâce, notamment à l'utilisation de techniques variées en rythme et en musique et à des parcours athlétiques et de motricité.

B) Les Activités Physiques et Jeux Sportifs (APJS)

Elles sont composées de jeux sportifs, de coopération, d'opposition et d'adresse.

C) Les Activités Physiques en Espace Naturel (APEN)

Elles sont pratiquées en sécurité en milieu naturel.

Bloc de Compétence 1 Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

78 heures d'apports pédagogiques

Production d'un document écrit personnel de 25 pages maximum avec Annexes (projet) + un entretien

>> 20' de présentation oral par le stagiaire en Organisme de Formation (OF) + 30' entretien avec évaluateurs

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous
RNCP 40480

Bloc de Compétence 2 Valoriser les activités et les projets d'une structure de sport ou de l'animation

26 heures d'apports pédagogiques

Valorisation de deux activités ou projets différents.

Réalisation d'un ou plusieurs supports personnels pour chacune des deux activités, mettant en avant une action de valorisation ou de projet que le candidat a mis en œuvre au sein de sa structure. Cette réalisation doit comprendre des outils de communication (réseaux sociaux, journal, diffusion télé, radio, etc.)

>> 10' oral de présentation oral par le candidat en OF + 15' d'entretien avec évaluateurs

Bloc de Compétence 3 Concevoir, conduire, en sécurité, et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives de la formation dans le cadre du projet et de l'organisation de travail dans la structure.

506 heures d'apports pédagogiques

1^{ème} épreuve en deux temps

Prérequis

Le tuteur ou le responsable de la structure de stage transmet à l'OF une attestation justifiant que le candidat a réalisé 3 conduites de séances consécutives en sécurité en activités : A) APEC + B) APJS + C) APEN.

>> Si pas de réception de la fiche certificative attestant des 3 conduites de séances consécutives dans chacun des domaines, le stagiaire obtient un avis défavorable à l'épreuve initiale et devra dans les mêmes conditions se présenter à l'épreuve de rattrapage.

Si validation du prérequis, le candidat devra concevoir et remettre à l'OF 1 cycle (6 séances) par domaine et donc avoir réalisé à minima 3 séances dans chaque cycle.

Il devra choisir pour l'épreuve mentionné ci-dessous la séance d'un cycle dont le dossier pourra être fourni le jour de l'épreuve.

Pour 1 des 3 cycles, le stagiaire devra proposer dans son cycles deux activités différentes issues du même domaine d'activité.

Mise en situation professionnelle en STAGE avec à minima 6 personnes

Passage en animation sur une séance de son choix issu d'un des trois cycles sur les 3 APS (APEC, APJS, APEN).

Séance animée de 45' minimum à 1h30 maximum puis échange avec évaluateurs de 1h maximum dont 10' d'oral par le candidat et 50' d'échange sur les cycles et séances des 3 cycles et 18 séances susmentionnées.

2^{ème} épreuve

Le candidat présente DEUX NOUVELLES activités s'inscrivant dans au moins deux des trois domaines.

Ces nouvelles activités ne doivent pas être connu par le candidat, ne doit pas être appréhendées dans sa pratique personnelle ou professionnelle et/ou activités émergentes.

Entretien de 30' dont 10' de présentation par le candidat.

Pour chaque BLOC

Épreuve initiale : Épreuve sur un 1^{er} temps d'évaluation

Épreuve de rattrapage : Si le candidat échoue à l'épreuve initiale, il aura la possibilité de se présenter sur un deuxième temps d'évaluation.

Toutes les dates d'évaluations sont connues dès l'entrée en formation et les convocations officielles sont transmises en juin pour un début d'épreuve en septembre.

PROGRAMME DE FORMATION
 BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous
 RNCP 40480

3/ Durée de la formation et modalités d'organisation

La formation est organisée sur onze mois, du 04/01/2027 au 03/12/2027

PLANNING TYPE

Jour Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h 12h	Apports pratiques et théoriques sur les APS	Apports pratiques et théoriques sur les APS	Période de stage à raison de 14h en moyenne articulé en fonction des besoins de la structure et du stagiaire	Cours sur le projet et le public	Période de stage à raison de 14h en moyenne articulé en fonction des besoins de la structure et du stagiaire	Stage possible le matin
13h 17h		Mise en situation pédagogique avec partenaire (école privée)		Anatomie, biomécanique, physiologie		

Les périodes OFF en centre de formation sont identiques aux vacances scolaires de la Zone A. Les jours fériés sont non-travaillés en centre de formation ET en structure d'accueil.

Le stagiaire devra valider 610 heures de formation + 13,5 heures d'évaluation et 522 heures en structure de stage avec un effectif minimum de 8 stagiaires et 20 stagiaires maximum en parcours complet.

Les apports théoriques et pratiques seront apportés du **lundi, mardi et jeudi** par les formateurs. Le stagiaire aura le choix de suivre les cours et de pratiquer en stage du lundi au samedi or horaire de cours.

Les apports théoriques et pratiques seront menés par cours en **présentiel** au centre de formation de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Mardi, jeudi et vendredi : Apports théoriques et pratiques sur chaque BLOC

- BLOC 3 le lundi et mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h
- BLOC 1&2 le jeudi matin de 9h à 12h
- BLOC 1 et 3 le jeudi après-midi de 13h à 17h (éléments techniques et connaissances)

4/ Qualité de l'encadrement pédagogique et technique

a) La Direction

DAMIEN Christophe, Directeur/Président de ProSportConcept
LEFRANÇOIS Victoria, Assistante de direction

b) Les Formateurs

DAMIEN Christophe, formateur en anatomie, physiologie et préparation physique + BC3 (BEES Athlétisme, Maîtrise STAPS, DU Préparation Physique et Évaluation des Performances, Certificat de la Préparation Physique des Sports de Haut Niveau, Préparateur Physiques Rugby à Marcousis)

Samuel GIOVENCO formateur des BC techniques du diplôme (BP JEPS AF B)

Gabriel LABARTHE formateur des BC techniques du diplôme (BP JEPS AF B)

DE MOLDER Pauline, formatrice des BC techniques APEC (BP JEPS AF AB)

LEFRANÇOIS Victoria, formatrice des BC animation APEC (CQP IF double option)

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous
RNCP 40480

5/ Moyens et modalités techniques et de suivi

- a) La plateforme

Accès par code secret à la plateforme propre à ProSportConcept pour la récupération du support de cours en PDF.

- b) L'application WhatsApp :

Groupe crée en début de formation avec l'ensemble de la classe pour les échanges directs.

- c) Le LIVRET D'ACCUEIL

Un livret d'accueil est fourni début de formation. Il est utile et à conserver pendant toute la durée de formation. Il reprendra l'intégralité des éléments d'organisation de la formation aussi bien sur l'administratif que sur les modalités d'examen ou encore les moyens pédagogiques (supports obligatoires de suivi)

6/ Évaluation de la formation

L'évaluation du stagiaire se fait tout au long de l'année afin de lui garantir une réussite aux épreuves finales. Les moyens mis en place sont identiques à ceux proposer pour l'organisation et le suivi de cours.

Valider les épreuves finales, ne garantit pas la validation du diplôme du stagiaire.

En effet, les fiches de certifications des épreuves finales sont envoyées à un jury plénier de la DRAJES en fin de formation, qui évalue la pertinence du commentaire et l'avis des jurys présents sur la certification. Une fois l'accord définitif donné, un procès-verbal justifie l'obtention du diplôme du stagiaire, sa sortie peut se faire jusqu'à 2 mois après la fin de formation.

En l'attente de la sortie du procès-verbal, l'organisme de formation établie une attestation de fin de formation en y précisant l'assiduité du stagiaire et la validation ou non de ses épreuves. Les dates de formation et le nombre d'heure de cours et de stage effectué sont également indiqués.

7/ Stage et Visite de stage

Si pas de stage avant l'intégration de formation → Le centre de formation s'engage à accompagner le stagiaire.

Une fois la convention de stage signée, le stagiaire et la structure sont engagés à la date de signature jusqu'à la fin de formation. 2 visites de stage minimum sont organisées par an par le centre de formation sur rdv.

8/ Immersion en centre de formation

Accueil possible en total immersion avec participation avec les stagiaires de l'année en cours sur les périodes de début mars à fin octobre.

Prise de rdv avec Leslie au 07 69 69 76 63

>> Journée du mercredi et/ou vendredi de 9h à 12h et 13h 17h

9/ Préformation

Afin de garantir la réussite sur vos TEP, le centre de formation propose dans son studio un plan d'entraînement avec un coach diplômé sur le Luc Léger Navette.

Tarif appliqué : 20€ la séance

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous
RNCP 40480

10/ Tarif de formation

Le tarif est fixé à 5 900,00 € sur un parcours complet.

Toute équivalence de parcours est mentionnée dans **le tableau ci-dessous**
Il exempte le candidat de l'épreuve (à justifier par un/des diplôme(s) acquis).

Tout aménagement de parcours ne permet pas au stagiaire d'être exempté de l'épreuve, l'aménagement permet d'être exempté de certains cours dont les compétences et expérience du candidat confirment l'acquisition des contenus (à justifier par document).

Tout allègement ou équivalence de parcours est officialisé avant l'entrée de formation. Il est décrit dans le positionnement et contextualiser sur un Plan Individuel de Formation (PIF) qui est transmis au candidat et à la DRAJES Nouvelle-Aquitaine pour validation officielle. Sans l'accord de la DRAJES Nouvelle-Aquitaine, le PIF ne peut être considéré validé.

La DRAJES Nouvelle-Aquitaine se réserve le droit de modifier l'aménagement proposé par l'Organisme de Formation (OF) alors que l'équivalence est acquise de droit par l'Arrêté.

11/ Financement

Possible de financement par le contrat d'apprentissage.

Financement possible en tant que stagiaire en fonction des profils :

- France Travail (CPF + abondement) → *Démarche à réaliser par vos soins 21 jours avant le début de formation*
- France Travail (AIF Aide Individuelle de Formation) → *Démarche à réaliser avec Leslie 10 semaines avant le début de formation*
Plafonné à 4 999,99 €
- Mission Locale (dispositif SESAME) → *Plafonnée à 2 000,00 € et sous conditions*
Suivi individuel avec conseiller sur plusieurs mois
- Département des Landes (via licence de sport) → *Aide plafonnée en fonction des revenus fiscal de référence du foyer*
- Région Nouvelle-Aquitaine (AIR) → *Aide plafonnée à 5 000,00 € et sous conditions*
- CPF personnel → *Utilisation personnelle de son CPF sans date de mobilisation*
- AGEFICE (pour Auto/micro-Entrepreneur) → *Avec à minima 1 an d'ancienneté de cotisation URSSAF*
Tranche de 3 000,00 € à 5 000,00 €

Information : Les aides ne sont toutes cumulables, merci d'entendre qu'il est possible que votre profil ne corresponde à aucune aide financière, c'est pourquoi le centre de formation a mis en place un plan de financement personnel sur 15 mois maximum.

Accompagnement spécifique lors d'un rendez-vous téléphonique ou au centre de formation avec Leslie : 07 69 69 76 63 – leslie.prosportconcept@gmail.com

10/ Accessibilité et normes handicap

Établissement aux normes PMR, référent handicap M. DAMIEN Christophe 06 73 49 66 90

Tout candidat souhait aménagement d'épreuve de T.E.P ou de certification, doit passer par la médecine du sport du CHU de Bordeaux, puis la DRAJES et ensuite au centre de formation.

Cliquez ICI : <https://www.ac-bordeaux.fr/amenagements-des-formations-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-129681>

PROGRAMME DE FORMATION
BP JEPS Multi-Activités Physiques ou Sportives pour Tous
RNCP 40480

30 novembre 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 36 sur 149

<p>A3.2. Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives</p>	<p>C3.2.1. Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives en tenant compte de l'habileté du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur</p>	<p>C3.2.2. Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation des séances des activités physiques et sportives, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement de matériel au moment prévu</p>	<p>- Il identifie les limites de son intervention sur ces nouvelles activités en réglementation en vigueur, et des résultats de son expérimentation</p> <p>Le candidat présente la démarche conduite pour assurer la sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il démontre que le lieu de pratique est en adéquation avec l'activité physique et sportive et le niveau de pratique des participants - Il précise les consignes éventuelles à demander - Il présente les matériels de sécurité nécessaires - Il précise la manière dont il a tenu compte de la réglementation en vigueur, physique et sportive et du lieu de pratique - Il précise les ajustements à réaliser, le cas échéant, à l'approche de la séance <p>Le candidat présente la démarche conduite pour la préparation de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il précise les ressources humaines et matérielles disponibles par la séance - Il explique comment il s'est assuré de la disponibilité des équipements et des conditions d'habileté du matériel - Il précise les caractéristiques de l'activité ou des activités physiques et sportives(s) envisagées(s)
<p>A3.3. Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives</p>	<p>C3.3.1. Accueillir les participants à une séance des activités physiques et sportives, en présentant les objectifs de la séance, en précisant la vue de métier en jeu, une pratique favorable à l'implication des participants, notamment ceux en situation de handicap</p>	<p>C3.3.2. Présenter les règles à respecter au cours d'une séance des activités physiques et sportives, en précisant les règles de sécurité, en précisant les modalités ou aux activités support(s) de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin d'apporter la sécurité et d'assurer la sécurité des participants</p>	<p>Le candidat démontre comment il met les participants en début de séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il explique les leviers utilisés pour instaurer une relation et un climat de confiance avec les participants - Il précise les modalités de déroulement de la séance - Il indique comment il s'assure de la bonne compréhension, du déroulement de la séance par les participants - Il précise comment il agit et prend en compte les difficultés des participants, notamment celles rencontrées par les publics en situation de handicap <p>Le candidat mobilise les participants de manière individuelle et collective autour de l'activité et des conditions de réalisation de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il met en lien, par les conditions de réalisation de l'activité ou des activités physiques et sportives(s) support(s) de la séance - Il explique auprès des participants les modalités de réalisation de l'activité, la sécurité et celle des tiers, le respect des sites et espaces de pratique et de la réglementation en vigueur - Il précise les règles de sécurité à respecter par les participants <p>Le candidat démontre comment il interagit avec les participants au cours de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il argumente les choix d'animation et les modalités de réalisation au cours de la séance - Il écoute les participants tout au long de la séance et prend en compte les besoins éventuellement exprimés

30 novembre 2024

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 36 sur 149

<p>A3.4. Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives</p>	<p>C3.4.1. Analyser une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur le déroulement effectivement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations</p>	<p>C3.4.2. Évaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives, en vérifiant son adéquation, avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques</p>	<p>- Il valorise les réalisations des participants, afin d'entretenir leur motivation et traite les situations éventuelles de tensions ou de conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il propose aux participants un temps de retours réflexions sur la séance - Il recueille les avis et les informations avec les participants, lorsque nécessaire <p>Le candidat accompagne la progression pédagogique en sécurité tout au long de la séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il veille à la sécurité et au bien-être des participants - Il accompagne les participants individuellement - Il applique les choix effectués pour accompagner les participants en s'appuyant sur les techniques spécifiques (physique(s) et sportive(s) support(s) de la séance : conseils, démonstrations, correction de gestes techniques, comment il intervient en cas de risque identifié ou de situation d'accident <p>Le candidat fait un bilan d'une séance</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il analyse son action au regard de la conception, de la préparation et de l'impact, en évidence les points de progrès et les points forts de son action - Il précise et il a observé une progression de la séance et donne deux exemples pour illustrer ses propos - Il définit et argumente un ou plusieurs axes d'amélioration du réalisé, en précisant le matériel et les ressources à apporter à la séance <p>Le candidat réalise le bilan du cycle de séances et des résultats obtenus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il donne un exemple de résultats observables pour au moins deux finalités, notamment parmi les suivantes : sportive, bien-être, environnement, ... - Il précise en quoi le cycle de séances a servi le projet de la structure et s'il a permis de servir les objectifs concrets en quoi le cycle de séances a permis de servir les dimensions physiques et citoyennes (SI, bien-être, bien-être, etc.) - Il précise les modalités de suivi du cycle de séances en lien avec ses finalités - Il indique de quelle manière il a tenu compte des besoins du public accueilli tout au long du cycle de séances - Il identifie et argumente les améliorations à apporter au cycle de séances
--	--	--	--

(1) Par exemple : le respect de la dignité et la préservation de l'intégrité physique et morale des publics, en particulier les mineurs, en toute circonstance/la connaissance des principes de la République, la tolérance et la prévention ainsi que la détection de